

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2009 : 20h00

Présidence : Luc Ciocca.

Le Président ouvre la séance.

M. Francis Magnenat est décédé le 21 octobre 2009. Le président demande une minute de silence en mémoire de M. Magnenat. Effectif du conseil en date du 8 décembre 2009 : 70 conseillers. Excusés : 14, absents non excusés : 7. Présents : 49

L'ordre du jour adopté à l'unanimité est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Assermentation de nouveaux membres**
- 2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009**
- 3. Communications de la municipalité**
- 4. Budget 2010**
- 5. Adoption du règlement du futur Conseil communal**
- 6. Rapport des municipaux**
- 7. Divers et propositions individuelles**

1. Assermentation de nouveaux membres.

Personne n'a demandé à être assermenté.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009.

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 20 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité.

M. Daniel Bridel donne les indications suivantes :

- Journée des communes vaudoises : 5 juin 2010. Les communes disposent d'un pavillon de 3m sur 3. Il est demandé si des conseillers sont intéressés à réaliser le contenu du pavillon de présentation de la commune.

Mme Monod donne les indications suivantes :

- Eoliennes : les relevés de mesures finissent en décembre 2009. Plusieurs autres organismes s'intéressent aux travaux de l'entreprise mandatée.
- Une enquête sur la mobilité est en cours via le Vuarrens info. Encouragement est adressé à chacun de répondre à cette enquête.

4. Budget 2010

Chaque conseiller a reçu à son domicile le budget 2010 proposé par la commune et le préavis. Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, Mme Michèle Besson.

Il y est notamment relevé les éléments suivants :

- L'équilibre du budget présenté est dû en partie à la location anticipée du local de l'ancienne poste, à la taxe d'élimination des ordures et à la baisse des taux hypothécaires sur certains emprunts.
- Comme il s'agit d'un budget d'austérité, la commission des finances recommande au conseil d'accepter le budget 2010 tel que présenté.
- La commission propose, au vu du plafond d'endettement atteint, en vue d'abaisser la dette communale, de vendre, en 2010, 240 des 640 actions de la Romande Energie détenues par la commune et d'utiliser la totalité du montant de la vente au remboursement de la dette.

M. Pierre Giltay donne les indications complémentaires suivantes :

- Remerciements adressés à la commission pour son travail et aux conseillers pour leur présence témoignant de leur intérêt pour ces questions difficiles.
- Retour positif de la péréquation : Fr. 346'673.-.
- Prévision d'amortissement complémentaire : Fr. 179'673.-. Il s'agit d'un montant prévu mais qui ne pourra être effectivement utilisé que si la réalité correspond aux prévisions. Cela dépend du décompte final de la péréquation.
- Augmentation des salaires selon les barèmes de l'Etat. Indexation budgétée à 0,5%.
- Les charges d'intérêts sont en baisse, en raison des taux actuellement bas et également du renouvellement d'un emprunt à un taux plus avantageux.
- Il a été tenu compte de manière provisionnelle de la location de l'ancien local de la poste. Des contacts sont en cours, on peut raisonnablement penser qu'une location tombera en cours d'année 2010.
- Apparition de la taxe déchets pour Fr. 67'410.-.
- Diminution de Fr. 12'000.- de la facture scolaire.
- Augmentation de la participation à l'accueil de la petite enfance (LAJE), passant de Fr. 18.- à Fr. 34.-.
- Les dépenses d'investissement seront consacrées à l'installation du circuit d'épuration des eaux dans le nouveau quartier du chemin du Levant. Le montant prévu s'élève à Fr. 145'000.-.

Le président ouvre la discussion sur cet objet.

Le président précise qu'il ne sera pas possible d'ouvrir la discussion sur la proposition de la commission des finances de vendre des actions. Cette demande doit faire l'objet d'une motion, débattue alors lors d'une autre séance.

Suite aux questions posées par Mme Jacqueline Miedinger, M. Jean-Paul Ducret, Mme Séverine Maire, M. Jean-Michel Buffat, M. Yves Bornick, les municipaux donnent les compléments d'information suivants :

- Le budget compte sur une augmentation des impôts, les documents reçus du canton de Vaud sont basés sur le nombre d'habitants et on ne peut y apporter aucune modification. Les points du budget déterminés par le Canton se basent sur 707 habitants, ce qui est le nombre correspondant aux comptes 2008. Les chiffres non fournis par le Canton se basent sur 770 habitants.
- Les prélèvements dans le compte des forêts le sont toujours sur les subventions que nous avons reçues suite à Lothar.
- Les montants figurant dans le compte « Entretien du service des eaux » sont destinés au nouveau quartier et financeront les conduites et l'assainissement afin d'éviter les inondations notamment, la commune ne finançant que la partie publique.
- Les prélèvements sur les fonds du compte « Egouts et épuration » sont des revenus car ils sont liés à la centrifugeuse et aux éléments refacturés.
- Le montant de la péréquation correspond à celui qui sera touché en 2010, basé sur 2009.

Le président clôt la discussion. La question soumise aux conseillers est : « Autorisez-vous la municipalité à mettre en application le budget pour l'année 2010 tel que présenté ? »

Acceptent : 45. Refusent : 0. Abstentions : 4. Le budget est accepté.

5. Adoption du règlement du futur Conseil communal

Chaque conseiller a reçu à son domicile le projet de règlement communal et le préavis municipal. Ce règlement n'entrera en vigueur qu'au deuxième semestre 2011. Le rapport de la commission sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Jean-Marc Meylan.

Il y est notamment relevé les éléments suivants :

- La lecture comparée du règlement actuel du conseil général, du projet de règlement du conseil communal et de 4 autres règlements de conseils communaux de villages

semblables à Vuarrens a permis à la commission de proposer quelques modifications, qui ont été prises en compte dans le projet soumis aux conseillers.

- La marge de manœuvre pour la rédaction est réduite, la loi sur l'exercice des droits politiques définissant déjà une grande partie des points du règlement.
- Il sera possible d'apporter des modifications avant la fin de chaque législature pour la suivante.
- La commission propose d'accepter les trois points contenus dans le préavis municipal.

Mme Monod donne les indications complémentaires suivantes :

- Ce règlement est un compromis entre les textes légaux obligatoires, le règlement actuel et les commentaires de la commission ad hoc.
- Le délai de remise des rapports a été augmenté à 5 jours.
- Le rapport ne sera plus lu en séance mais envoyé à la maison.
- Le plus grand changement par rapport aux éléments fournis par le canton concerne le mode d'élection, qui est prévu sans parti.
- Si des membres du conseil sont élus à la municipalité, ils sont réputés démissionnaires. Le conseil peut fonctionner tant qu'il n'est pas diminué de plus d'un cinquième de ses membres, à défaut de quoi une élection complémentaire doit être organisée.
- Art. 48 : le délai a été augmenté à 10 jours.
- Deux modifications proposées :
 - Art 2 : rajouter système majoritaire « à deux tours ».
 - Art 49 alinéa 2 : ajouter « en dépit d'un avertissement ». On obtiendrait alors : « Les membres du conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances sont frappés par le bureau d'une amende de compétence municipale. »
- Ces propositions correspondent aux textes légaux.

Avant d'ouvrir la discussion, le président précise qu'il indiquera, si la discussion porte sur des textes légaux non modifiables, que la discussion n'a pas lieu d'être. Il précise que la discussion abordera chapitre par chapitre. Les propositions d'amendements seront remises à la fin de la discussion, sous forme écrite. Il y aura ensuite discussion et vote sur les amendements et éventuels sous-amendements et enfin vote sur le texte final. Le président ouvre la discussion sur cet objet.

Titre 1, articles 1 à 47 :

A des questions de MM Jean-François Buffat et Patrick Vallotton, les précisions suivantes sont apportées par notre syndique :

- Le nombre de 7 suppléants est une valeur standard dans le canton. Il n'y a que peu de risque qu'au niveau communal un municipal se mette à la fois sur la liste de l'élection à la municipalité et sur celle de l'élection au conseil communal.
- Il y aura 35 membres du conseil et 7 suppléants. Il n'y a pas à organiser d'élection complémentaire tant que le nombre de conseillers ne descend pas au-dessous de 1/5 de 35, soit 28 membres.

Titres 2 à 4, articles 48 à 105 : La parole n'est pas demandée.

Il n'est fait aucune proposition d'amendement.

Le président clôt la discussion. La question soumise aux conseillers est :

- « Acceptez-vous
 1. le règlement du Conseil communal ;
 2. le nombre de 35 conseillers et 7 suppléants ;
 3. l'abandon des jetons de présence ? »

Acceptent : 46. Refusent : 1, abstention : 2. Le projet est accepté.

6. Rapport des municipaux

M. Pascal Roulin présente un rapport détaillé du fonctionnement de la déchèterie, indique quels travaux ont été entrepris à la place de jeu, donne des indications statistiques relatives à l'accès au site Internet de la commune et des informations concernant le Vuarrens info.

M. Roulin remercie tous les employés de leur précieuse collaboration et tous les citoyens de leur discipline concernant les déchets.

M. Giltay remercie les conseillers d'avoir accepté le budget et pour la confiance témoignée. Il dresse un bilan de ses 5 premiers à mois à la municipalité, relevant notamment que la tâche est variée et complexe et qu'il est enthousiaste à l'idée de la poursuivre.

Sans revenir sur les discussions relatives à l'arrêté d'imposition et au budget, il précise que le bilan devra se faire sur le long terme.

On commence à percevoir les prémices d'amélioration des finances suite à l'introduction du taux à 0,79.

Les conditions de la péréquation ont été communiquées, mais les dernières discussions sont en cours. Il semblerait que pour les petites communes, de moins de 1'000 habitants, la nouvelle formule pourrait être légèrement moins avantageuse. La pénalisation des petites communes traduit certainement une volonté d'inciter les communes à fusionner.

M. Giltay adresse ses vœux de santé pour 2010 et de belles fêtes de fin d'année.

M. Daniel Bridel apporte un bilan de son activité pour les écoles, et fournit des indications relatives à l'Association Scolaire Intercommunale Bercher Pailly et à son fonctionnement. Il donne également des indications concernant les bâtiments communaux et l'église, des contrôles et mises au normes ayant été effectués. M. Bridel adresse ses remerciements à tous les employés de la commune, aux membres du bureau du conseil et à tous les conseillers et souhaite à chacun de belles fêtes de Noël et une bonne année 2010.

M. Hermann Gerber donne diverses indications concernant les domaines et les forêts. Il indique notamment que la fusion des deux triages du Buron et de Suchy n'est pas terminée car le triage des Grands Bois se retire. L'hiver rigoureux a nécessité la réparation ou le changement de divers regards et chambres de contrôle en plus des réparations usuelles intervenues en cours d'année. Des travaux de mise aux normes d'une partie de l'éclairage public ont été entrepris.

M. Gerber remercie les employés de la commune pour leur disponibilité ainsi que ses collègues municipaux et les membres du conseil et leur adresse ses vœux pour de joyeuses fêtes de Noël et une bonne année 2010.

M. Jean-Philippe Buffat indique que l'alimentation de gaz vers la nouvelle fromagerie est en passe d'être terminée. En poste depuis 5 mois, il a dû rapidement faire face aux traditionnelles petites fuites sur la conduite d'eau. Il indique que des discussions sont en cours pour l'approvisionnement en eau du village dès 2014. Il indique également que s'il est encore trop tôt pour dresser un bilan financier exact du nouveau système d'évacuation des boues de la STEP, la centrifugeuse tourne depuis une année et donne satisfactions aux communes qui l'utilisent. M. Buffat remercie les employés communaux sur le terrain et au bureau de leur collaboration et leurs services et souhaite à tous un joyeux Noël et une heureuse année 2010.

Mme Danielle Monod donne des indications quant à l'avance des constructions dans le village, précisant que pour la police des constructions l'année 2009 a été riche. Elle rappelle que toute construction doit être annoncée à la Municipalité qui indiquera aux personnes concernées la procédure à suivre. A l'heure où le calendrier des manifestations des sociétés du village pour 2010 est en préparation, Mme Monod remercie toutes les personnes qui s'investissent dans nos sociétés villageoises et par là créent ou maintiennent une vie villageoise. Elle remercie les employés communaux de leur travail et de leur collaboration et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et adresse à tous ses vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

M. Michel Auberson donne des informations concernant les activités de la protection civile, les visites qu'il a effectuées aux personnes jubilaires ou âgées de la commune. Il précise en outre que l'assemblée de l'EFAGE a refusé le projet de garderie et indique que d'autre part le parc de véhicules est vieillissant et qu'il faudra prévoir son remplacement à l'avenir. Enfin,

M. Auberson fournit des indications concernant des changements intervenus au sein du corps des sapeurs pompiers et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

7. Divers et propositions individuelles

M. Patrick Valloton interpelle la municipalité au sujet de la connexion VDSL du village, estimant que les informations fournies notamment par Swisscom étaient trompeuses puisque la connexion n'est pas possible pour tous, du moins sans changement d'opérateur. Selon lui, tout est maintenant payé, ce qui pose problème est notamment le fait que l'on a voté sur la base d'éléments erronés et que l'on n'a pas ce que l'on a voté.

M. Pascal Roulin répond que les éléments liés à la connexion VDSL sont très techniques et complexes, que la municipalité a informé les citoyens du village en toute bonne foi. La municipalité a adressé une lettre de protestation à Swisscom, à laquelle il a été répondu que VDSL ne fait pas partie du service minimal. Sunrise, pour des raisons commerciales, ne souhaite pas fournir un accès VDSL.

Il y a de fait du flou concernant la couverture des services proposés. Le contrat est à disposition des commissions. M. Roulin estime qu'intenter une action en justice serait peu adéquat, que les frais d'avocats seraient disproportionnés en regard des enjeux.

Mme Marie-José Cossy indique que la fontaine vers la maison bernoise n'a pas repris son débit normal. M. Jean-Philippe Buffat va s'en occuper.

M. Jean-Marc Ducret s'étonne qu'une société ait fait des trous dans sa propriété sans qu'il en soit préalablement informé. M. Jean-Philippe Buffat indique que l'on a profité de la pose du gaz pour installer des conduites d'eau d'un diamètre supérieur.

M. Alfred Buffat demande que pour l'année prochaine il soit fait usage de micros et que les intervenants se lèvent pour parler.

M. Ciocca adresse à chacun ses vœux de santé et de bonheur pour l'année 2010 et les suivantes et clôt la séance à 22 h.

Le Président :

Le Secrétaire :